

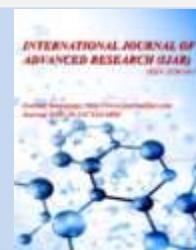


Journal Homepage: - www.journalijar.com

INTERNATIONAL JOURNAL OF ADVANCED RESEARCH (IJAR)

Article DOI: 10.21474/IJAR01/19907

DOI URL: <http://dx.doi.org/10.21474/IJAR01/19907>



RESEARCH ARTICLE

L'ETHIQUE DANS LA RECHERCHE ET L'ENCADREMENT DES MEMOIRES ET THESES DANS LES UNIVERSITES PUBLIQUES DU BENIN

Tama Bignon T. Clarisse

Anthropologue, Enseignante à l'Université de Parakou (Bénin), Maître de Conférences, en Sociologie de l'éducation, Chercheure au Laboratoire d'études et de Recherches sur les Dynamiques Sociales et le Développement Local (LASDEL).

Manuscript Info

Manuscript History

Received: 11 September 2024

Final Accepted: 21 October 2024

Published: November 2024

Key words:-

Credibility, Funding, Scientific
Production, Crisis of Trust, Benin

Abstract

This article analyzes the ethics involved in research reports and the supervision of theses and dissertations within the academic environment. It aims to understand the underlying logics behind the behaviors and practices of various categories of actors in light of the ethical principles that structure academic research, on one hand, and to demonstrate that the loss of credibility and the quality of scientific output in academia result from structural problems and a crisis of trust observed between teachers and learners. Our methodological approach, although socio-anthropological in nature, is oriented towards an ethnographic and comprehensive perspective of the practices and behaviors of these two categories of university community members. It is combined with a biographical approach focusing on the analysis of life narratives from students and teachers, data from individual interviews, discussions, testimonials, and observational data. From this research, it emerges initially that the image of academia in Benin is the result of the quality of scientific output, structural issues in research funding, and strategies developed by teacher-researchers concerning the renewal of their academic ranks. This work has shown that these strategies compromise the credibility of scientific publications and betray students' trust in their supervisors while also contaminating their relationships and damaging the image of the university. Consequently, the prominence of the university system must rely on profound changes concerning the funding and evaluation of research.

Copyright, IJAR, 2024.. All rights reserved.

Introduction:-

La question de l'image des institutions universitaires et de leurs acteurs comporte des « angles morts », c'est-à-dire des aspects importants du fonctionnement des universités qui sont rarement abordés. Ces dimensions sont souvent négligées dans les enquêtes, considérées comme évidentes, ou même sciemment évitées par la communauté universitaire afin de ne point alimenter les critiques sévères ou les reproches concernant la gouvernance éducative au sommet de l'Etat. Pourtant, les carences en données de qualité pour orienter les décisions et les politiques publiques, les dysfonctionnements au sein des institutions universitaires, les tensions entre encadrés et encadreurs, ainsi que l'image de l'institution universitaire et des universitaires sont en grande partie liés aux modes d'évaluation des enseignants-chercheurs et des chercheurs dans un contexte de faible financement de la recherche, au manque d'une

Corresponding Author:- Tama Bignon T. Clarisse

Address:- Anthropologue, Enseignante à l'Université de Parakou (Bénin), Maître de Conférences, en Sociologie de l'éducation, Chercheure au Laboratoire d'études et de Recherches sur les Dynamiques Sociales et le Développement Local (LASDEL).

charte d'éthique et de déontologie de l'encadrement impliquant une méconnaissance des rôles et responsabilités des deux catégories d'acteurs en situation d'encadrement scientifique.

La problématique du financement de la recherche universitaire a été abordée par nombre de travaux et de rapports d'études et constitue un sujet d'une importance capitale puisque la recherche joue un rôle crucial dans le développement de la production nationale ainsi que dans le développement économique et social. La valeur pratique et applicable de la science et de ses interactions avec l'économie, est fondamentale pour assurer un développement national adapté et durable (MESRS, 2018). Pour ce faire, il est crucial de disposer d'une communauté scientifique experte menant des recherches de pointe dans des conditions appropriées.

Selon le Plan Stratégique 2018-2022 du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), investir dans la recherche scientifique est ainsi une nécessité stratégique et vitale pour tout pays en développement qui souhaite atteindre son indépendance économique et assurer un niveau de vie décent à sa population. Parmi les points forts du sous-secteur de la recherche scientifique figure la présence de chercheurs qualifiés dans divers domaines, bien que certains manquent encore de capacités pratiques nécessaires à une application efficace de leurs compétences (MESRS, 2018). Ces chercheurs existent dans les Universités. Ils sont le plus souvent responsables de laboratoires ou affiliés à des laboratoires, maîtres de mémoires, directeurs ou co-directeurs de thèses.

De fait, la massification de l'éducation qui s'est opérée à tous les niveaux de l'enseignement dans un contexte qui porte encore les marques des Programmes d'Ajustement Structurel et de la crise économique que traverse le monde, a aussi induit un accroissement exponentiel des effectifs des étudiants, des enseignants-chercheurs et des chercheurs. Cet accroissement de leurs effectifs entraîne non seulement des difficultés financières qui rendent difficile le financement de la recherche scientifique, le fonctionnement des laboratoires, la réalisation de recherche de pointe et l'actualisation des ressources documentaires physiques et numériques, mais aussi l'encadrement des apprenants aux niveaux du master et du doctorat.

De fait, l'encadrement des masterants et des doctorants sont insérés dans une aventure académique où chacune des parties impliquées, à savoir les apprenants ou « encadrés » et les enseignants ou « encadreurs », semblent naviguer à vue, chacun y mettant du sien selon le « bon sens ». Du choix de l'encadreur, de la mise en route de l'encadrement à la soutenance, tout semble se passer au pifomètre et parfois dans l'ignorance absolue des textes réglementant le rapport de travail entre encadrés et encadreurs.

L'éthique dans l'encadrement des « mémorants » et des doctorants est souvent évoqué dans les discours, non pas seulement par rapport aux pratiques des enseignants, mais aussi aux pratiques des apprenants et des doctorants.

Nombre de ces travaux s'intéressent aux relations enseignants-doctorants dans l'enseignement supérieur (Löfström et Pyhältö, 2017 ; Kurtz-Costes et al., 2006 ; Bruhn, 2008). Löfström et Pyhältö (2017) se concentrent sur l'analyse de la concordance entre les perceptions des superviseurs et des étudiants doctoraux concernant les problèmes éthiques dans les sciences naturelles et comportementales. Kurtz-Costes et al. (2006) analysant le rôle du genre dans les expériences académiques de rédaction de thèse de doctorants se focalisent sur les programmes de doctorat, la relation superviseur-étudiant et le genre du corps professoral et les avantages ou inconvénients, en termes de performances, liés au fait d'avoir d'encadreurs femmes ou hommes. Anderson et Louis (1994) en cherchant les causes des comportements inappropriés dans les relations entre doctorants et superviseurs ont réussi à démontrer qu'un écart entre les étudiants en doctorat et leur environnement de travail, en termes de difficultés avec leurs superviseurs et de perspectives de carrière incertaines, contribue aux conduites éthiques.

Bien d'autres travaux ont mis en lumière divers problèmes éthiques liés à la supervision, notamment une supervision incompétente ou inadéquate, l'abandon de la supervision, l'imposition des opinions du superviseur, une supervision abusive et exploitante, les relations duales, la promotion de la fraude, et les questions de paternité (Goodyear, Crego et Johnston 1992; Löfström et Pyhältö 2012, 2014; Mahmud et Bretag 2013). Toutefois, tous les défis rencontrés dans les relations de supervision ou les études doctorales ne sont pas forcément éthiques. Certains peuvent relever de problèmes structurels ou de divergences en matière d'ontologie et d'épistémologie. Il est donc crucial de définir des critères appropriés pour identifier les problèmes éthiques dans le contexte de l'éducation doctorale (E., Löfström & K., Pyhältö 2017 : 233). Selon ces auteurs, la supervision des doctorants constitue un cadre idéal pour apprendre à détecter et à résoudre les problèmes éthiques de manière durable. Certains défis éthiques sont intrinsèques au

processus de recherche, tels que la manière dont les chercheurs interagissent avec les participants, obtiennent ou négocient un consentement éclairé, assurent l'anonymat des participants et préservent la confidentialité des données. Cependant, les questions éthiques peuvent aussi concerner les relations avec les collègues, les organismes de financement et d'autres parties prenantes, ainsi que la reconnaissance de la paternité des travaux (Op. Cit.).

La présente contribution s'articule autour des problèmes éthiques liés à ces aspects "externes" au processus de la recherche tout en ne perdant pas de vue l'environnement institutionnel de collaboration des deux catégories d'acteurs impliqués dans l'encadrement.

De fait, nombre d'Universités aux plans international et national disposent d'une charte de la recherche qui définit les principes éthiques de la recherche, mais l'on ne pourrait en dire autant de la charte du doctorant définissant les principes et valeurs régissant la relation entre la directrice de thèse et la doctorante / le directeur de thèse et le ou la doctorant.e en précisant les responsabilités partagées tout au long du parcours doctoral (M., Charmillot, 2023). Très peu d'Universités disposent d'une telle charte aussi bien dans les Universités du Nord que celles du Sud. Le vide de cette absence devient encore plus inquiétant lorsqu'on élargit la charte à l'éthique de l'encadrement de façon générale, englobant les principes devant régir l'encadrement des mémoires de licence, de master et des thèses. Une telle situation renvoie à des pratiques auxquelles conduit tout vide institutionnel à l'intérieur d'une bureaucratie.

De fait, l'un de mes travaux précédents a porté sur ce qui advient lorsque les textes ne disent pas tout et sur l'importance des pratiques informelles dans le processus d'étatisation. Prenant comme champ de recherche le secteur de l'éducation, en l'occurrence l'école primaire, pour examiner les pratiques de gestion des directeurs d'écoles et des chefs de circonscriptions scolaires, en vue de comprendre le sens de ces pratiques dans l'analyse du processus d'étatisation de l'État. Elles ont alors révélé, d'une part, des lacunes dans le monopole légitime d'injonction juridique de l'État et, d'autre part, une administration scolaire moins structurée, régie par des règles parfois absentes ou non écrites, avec une grande part d'imprévisibilité et des compétences mal définies (C., Tama, 2014 ; 2018).

Partant d'un constat d'absence de texte (charte de l'éthique de l'encadrement) devant régir l'encadrement des apprenants et des doctorants dans les Universités publiques béninoises en général, leurs facultés et écoles doctorales en particulier, dont le fonctionnement s'insère dans une logique à la fois académique et administrative, donc de bureaucratie, les Universités sont apparues aussi, à l'instar de l'école primaire, comme un chantier fécond d'analyse de l'éthique dans l'encadrement. En tant que telle, elles pourraient faire l'objet d'étude ethnographique fine des pratiques quotidiennes découlant de cette absence de charte dans des situations d'encadrement des apprenants.

Nombre d'études se sont intéressées aux chartes éthiques, au sein des Universités / facultés, axée sur la relation de suivi, qui s'adresse aux doctorants, directeurs de thèse, et présidents de jurys. Cette charte décrit les principes et pratiques recommandés pour encadrer la relation entre les doctorants et leurs directeurs, en détaillant les rôles et les responsabilités de chacun durant le processus de recherche. Dans des Universités du nord, des voix se lèvent pour mettre en évidence que malgré une littérature importante sur la question de l'encadrement et de l'accompagnement, force est de constater qu'un malaise profond traverse de part en part les universités en ce qui concerne les conditions d'élaboration du doctorat (M., Charmillot, 2023).

Ces récentes années, des pratiques ont été observées dans les relations de travail entre « encadrés » et « encadreur.es », allant des bonnes, aux moins bonnes et aux « agirs » non observants. Ces pratiques et agirs ne sont pas sans effets sur l'image des Universités (aires) révélant ainsi le besoin de réformes profondes à plusieurs niveaux dans l'enseignement supérieur au Bénin. Alors que des voix se sont levées pour critiquer le comportement des directeur.(trices) de mémoires et de thèses, soulignant une forte inclination au rançonnement et à l'exploitation des apprenants, d'autres ont mis l'accent sur les pratiques des apprenants et leurs relations avec leurs encadreur.res. D'autres encore pointent du doigt la navigation à vue qui caractérise les relations d'encadrement dans les Universités révélant ainsi une absence de texte réglementant l'encadrement des mémorants et des doctorants. Un tel tableau révèle un problème de difficile collaboration ou de relation difficile des encadrés et encadreur.es dans des situations d'encadrements dans les universités par rapport auquel l'on est en droit de se poser les questions suivantes :

- Comment co-opèrent les directeur.(trices) de mémoires et de thèses et leurs apprenant.es et doctorant.es dans des situations d'encadrement dépourvus de charte d'éthique et quels en sont les effets sur l'image de l'Université.(aire) ?

- Quelles pourraient être les implications futures du faible financement de la recherche et de cette absence de charte en termes d'institutionnalisation au sein des Universités?

La question de l'éthique dans la recherche universitaire sera abordée dans cette contribution en trois temps. Dans un premier temps, il s'agira de décrire les contextes institutionnel, organisationnel et économique dans lesquels se déroulent la recherche et l'encadrement. Dans un second temps, seront présentés et analysés les pratiques et agirs des acteurs dans des situations d'encadrement, les logiques et les rationalités qui les sous-tendent. Dans un troisième temps, seront abordés les défis à relever en termes de perspectives pour de profondes réformes pouvant impacter la recherche et l'encadrement universitaires sur le long terme et de façon rigoureusement éthique.

Cette contribution ouvre un espace d'échanges pour présenter l'encadrement comme une arène sociale mettant en interaction une pluralité d'acteurs aux parcours éclatés et en jeu un certain nombre d'enjeux débouchant sur des divergences d'intérêts et de perceptions. Nous partons de l'argument selon lequel le faible financement de la recherche, l'enchevêtrement des environnements dans lesquels se meuvent ces acteurs (enseignants et apprenants), les profils et trajectoires (académiques et sociales) de ces acteurs impliqués dans l'encadrement, le jeu des stratégies individuelles (dont entre autres le rapport des enseignants au mode d'évaluation de la recherche par le CAMES et les stratégies qu'ils adoptent) et l'inexistence d'une charte éthique de l'encadrement des mémoires et thèses expliquent les problèmes éthiques observées dans les relations d'encadrement en milieu universitaire.

Ce travail entend faire une description fine des stratégies et pratiques des universitaires en situation d'encadrement en vue de restituer la pluralité des rationalités et des valeurs, qui entourent l'encadrement en milieu universitaire béninois. La pluralité des pratiques et des rationalités participe du brouillage des frontières entre éthique et non éthique.

Question de méthode et matériau

La démarche méthodologique adoptée est de type socio-anthropologique basée sur les techniques de recherche documentaire, d'entretien et d'observation directe. Elle s'inscrit dans une perspective compréhensive.

Ce choix est d'autant plus pertinent que l'intérêt majeur d'un entretien qualitatif est qu'il n'apporte pas seulement des informations factuelles, mais qu'il permet surtout de saisir les représentations des personnes interviewées, de saisir leur vision du monde c'est-à-dire la manière dont ils s'aperçoivent et s'approprient leur environnement social ainsi que leur propre place et leur propre rôle dans cet environnement (Charlier et Campenhoudt, 2014). Cette approche a donc permis de décrypter les logiques des acteurs, leurs représentations et de comprendre leurs pratiques et comportements dans l'environnement universitaire et le sens qu'ils leur donnent. Elle a été d'une grande utilité pour ce travail étant donné qu'elle est faite d'observations de situations concrètes et de la vie quotidienne des acteurs, de « causeries¹ » et de toutes formes d'échange dans une situation d'interaction prolongée avec les acteurs dont nous tentons de cerner le vécu de l'encadrement et les logiques le sous-tendant.

Notre travail est en grande partie basé sur les récits et fragments d'expériences d'encadrement des apprenants par les enseignants sans perdre de vue les perceptions des parents d'étudiants. Nous avons opté pour ces récits et fragments d'expériences parce que convaincus que si pour Jean Peneff, à travers l'histoire d'un individu, on peut faire aussi l'histoire d'institutions qui sont loin d'être clandestines (Peneff, 1990), les récits de vie des acteurs sur leur vécu semblent tout autant importants pour comprendre l'image d'institutions et le rapport de ces acteurs aux normes et à l'éthique dans la recherche.

Cet objet de recherche a une particularité en ce sens qu'il pourra a priori poser un problème de subjectivité dans la mesure où il est traité par une enseignante du Supérieur en fonction dans l'environnement qui constitue le milieu de sa recherche. Le risque est grand que l'on verse dans les jugements de valeur car celle-ci est difficilement abordée sans que l'on se réfère à la morale et donc sans donner l'impression de prendre position et de s'inscrire dans une posture de donneur de leçon. La question du respect de l'éthique relève d'une rhétorique collectivement admise et nul ne saurait s'inscrire en faux face à l'importance de l'éthique dans toutes les activités de l'enseignement supérieur

¹ Nous savons que le terme de « causerie » est familier mais c'est l'unique terme approprié qui puisse rendre vraiment compte de la nature des échanges que nous avons eus à des moments donnés avec nos interlocuteurs. Le mot "conversation" nous paraît plus formel alors que les échanges que nous avons souvent eus avec nos interlocuteurs sont vraiment informels et familiers, parfois même très familiers.

ou remettre en question la pertinence d'une réforme pour le respect de l'éthique, qui se présente comme un projet d'espoir, de vie et de rayonnement de l'institution universitaire, sans encourir le bannissement institutionnel. L'obligation de rigueur scientifique basée sur la prise de distance et la triangulation est dans notre cas, la seule option d'une anthropologue devant poser ses pieds dans les plats du quotidien d'une institution qui l'emploie. Pour contourner ce biais potentiel de la perte de subjectivité, nous avons utilisé une démarche qui a permis aux parties prenantes elles-mêmes de définir le problème et les solutions éventuelles que nous avons essayé de polir à la lumière d'une triangulation des données et d'une analyse robuste.

Vu la délicatesse du sujet, nombre d'interlocuteurs ont préféré garder l'anonymat. Par respect de la parole donnée, même les initiales de leur nom et leurs prénoms ne seront pas mentionnées dans le travail. Si l'enquête de terrain comporte une grande part de négociation, elle est aussi le respect des engagements et de la parole donnée. Elle comporte un impensé en termes d'obligation qui n'est rien d'autre que le respect de l'intégrité des interlocuteurs et même des actants de leurs discours par le chercheur.

La population de notre enquête est constituée d'enseignants, d'étudiants, de chercheurs, de responsables de laboratoires et centres de recherches, de doctorants, etc. d'autant plus que la question éthique dans l'encadrement et la recherche universitaire les concerne directement. Nous avons combiné un échantillonnage raisonné et un processus itératif (communément appelé « technique de boule de neige ») qui a consisté à ajouter de nouveaux interlocuteurs au fil de l'enquête. Nous avons aussi utilisé la stratégie du décalage du terrain conseillée par Hughes (J-E., Charlier, &L., Campenhoudt, 2017, p. 96) qui consiste en fait « à décaler son regard, accepter d'être ébranlé dans ce que l'on croit connaître a priori. Une telle démarche relève de la prise en compte d'un point de vue interactionniste selon lequel, un individu, quel qu'il soit se construit aussi au cœur des interactions qui le lient aux autres. Pour le comprendre, appréhender son point de vue et saisir ses activités, il s'avère pertinent de comprendre comment les autres le perçoivent, entrent en interaction avec lui et conditionnent sa pensée et ses activités ». (J-E., Charlier, &L., Campenhoudt, 2017, p. 96). Cette stratégie m'a donc permis de donner la parole aux parents d'étudiants, aux enseignants vacataires, aux membres de l'administration.

Notre méthode d'analyse des données est celle de l'analyse du contenu des discours de mes interlocuteurs.

Nous nous baserons sur quelques principes éthiques de la recherche et le modèle de principes éthiques de Kitchener (1985, 2000) qui comprend le respect de l'autonomie, l'évitement du préjudice (non-malfaisance), le bénéfice pour autrui (bienfaisance), la justice et la fidélité. Ce modèle est d'autant plus intéressant qu'il met l'accent sur les conditions qui donnent vie à la relation que fait naître l'encadrement comme forme d'apprentissage-enseignement.

Contexte institutionnel et organisationnel de la recherche au Bénin

L'évolution de la recherche scientifique au Bénin, souligne des réformes initiées depuis 2001 pour améliorer la cohérence et l'efficacité du secteur. La réorganisation législative a conduit à la création de la Direction Nationale de la Recherche Scientifique et Technique (DNRST) et du Conseil National de la Recherche Scientifique et Technique (CNRST), avec des responsabilités parfois révisées ou élargies. Malgré des avancées, des problèmes persistent, notamment le manque de financements, de laboratoires, et l'inefficacité des résultats face aux besoins socio-économiques et à la demande sociale.

Des structures comme l'Agence Béninoise de Valorisation des Résultats de la Recherche et l'Innovation Technologique (ABeVRIT) ont été mises en place, mais des insuffisances en ressources et en infrastructures subsistent. La nécessité d'un plan de restructuration pour mutualiser les efforts et renforcer les synergies est soulignée. Les résultats de recherche peinent à influencer les politiques publiques et à répondre aux attentes des populations, rendant urgent l'engagement politique pour des réformes durables. La création d'une nouvelle agence de recherche est envisagée pour améliorer la visibilité et l'impact du secteur. C'est ce qui explique les dernières mesures gouvernementales de réorganisation des institutions de recherche.

De fait, le Bénin a entrepris une réorganisation importante de ses institutions de recherche, entraînant la dissolution de trois agences majeures par décret présidentiel signé en juillet dernier. Les agences concernées sont l'Agence béninoise de valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation technologique (ABeVRIT), le Centre béninois de recherche scientifique et technique (CBRSIT) et le Fonds national de recherche scientifique et de l'innovation technologique (FNRSIT). Fondée en 2012, l'ABeVRIT avait pour objectif de mettre en œuvre la stratégie nationale de développement technologique et industriel en facilitant le transfert de technologie et

l'innovation. Le FNRSIT, également créé en 2012, jouait un rôle essentiel dans le financement du système national de recherche. Enfin, le CBRST, établi en 2013, était responsable de la conception et de l'exécution de programmes de recherche ainsi que du soutien aux chercheurs et innovateurs. Cette dissolution représente une étape importante dans la révision des structures de recherche au Bénin.

Une faiblesse de cette réorganisation reste l'absence des universités comme pôle efficace de recherche. De fait, si la révision des structures de recherche est envisagée, la restructuration des universités pour en faire des Universités de recherche est aussi nécessaire, c'est à dire des Universités qui nourrissent l'enseignement et le développement (à travers le ministère du plan) par les résultats de la recherche. Untel défi est sans compter les implications des restrictions des différents Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) en termes de faible financement de la recherche universitaire, des laboratoires et centres de recherche qui recomplexifie la question éthique face aux pratiques et « agirs » souvent "pathologisants" des universités.(aires).

Les textes autour de l'encadrement des mémorants et des doctorants

L'analyse des documents encadrant les activités de formation doctorale a révélé l'existence de charte spécifique régissant l'éthique et la déontologie des écoles doctorales. Cependant, tant au niveau national qu'au sein de l'école doctorale, un ensemble de textes et un corpus juridique abordent ces questions de manière fragmentaire. Une lecture combinée et croisée de ces documents révèle que nous disposons des outils nécessaires pour encadrer les problématiques d'éthique et de déontologie au sein des écoles doctorales. Parmi ces documents figurent notamment la charte des thèses, le règlement pédagogique des écoles doctorales, la convention d'encadrement, ainsi que l'AOF des écoles doctorales des Universités du Bénin et l'AOF sur les formations de troisième cycle. Ces trois éléments constituent des documents clés, auxquels s'ajoutent d'autres textes élaborés au niveau national, comme l'ont souligné la plupart des responsables des écoles doctorales. Chaque école doctorale dispose de textes juridiques qui régissent de manière éthique et déontologique le fonctionnement des écoles doctorales et les droits et devoirs des doctorants et des directeurs.(trices) et co-directeurs.(trices) de thèses. Ces textes permettent d'éviter du copinage dans le déroulement de la formation doctorale. Même si ces textes sont éparpillés dans les documents juridiques, il convient de souligner que leur finalité est de conformer les pratiques et le fonctionnement des écoles doctorales et les relations entre les parties prenantes aux principes éthiques en vigueur en matière de recherche. Certaines écoles doctorales disposent de charte de la thèse que signe les acteurs impliqués dans le processus, y compris les doctorants lors de leur inscription. D'autres par contre, se contentent de la convention d'encadrement et du règlement pédagogique. Toutefois, l'existence de ces textes juridiques n'est pas un gage de leur connaissance par les parties prenantes. Les niveaux de connaissance de ces textes par les encadreurs, les mémorants et les doctorants varient d'un individu à un autre et d'une Université à une autre. Cette diversité des niveaux de connaissance révèle un clivage chez les enseignants entre ceux qui sont informés de l'existence des textes éthiques et les appliquent ou les transgressent en toute conscience et ceux qui n'en savent rien et qui naviguent à vue comme cela ressort dans les propos de cet enseignant qui a encadré plusieurs mémoires et thèses :

« Je ne sais pas si des textes devant organiser l'encadrement sur le plan éthique et déontologique existe. Les responsables des écoles doctorales ont leurs textes et on n'est même pas informé. Nous autres, on donne nos enseignements, on finit, on fait nos soutenances et on s'en va. Je ne suis pas informé des textes régissant les écoles doctorales et les questions d'encadrement » (Entretien avec un Professeur Titulaire d'une Université publique).

Une doctorante abonde dans le même sens :

Non ! Au moment où je démarrais le doctorat dans mon Université, je n'avais aucune information sur l'existence d'une charte de la thèse. (Entretien avec une ancienne doctorante)

Pourtant pour certains, provenant d'autres Universités, il existe bel et bien une charte des thèses adoptée par les comités scientifiques et pédagogique des Ecoles doctorales. De fait, Une charte établit les engagements réciproques des parties concernées en soulignant les principes déontologiques qui guident les dispositions réglementaires en vigueur et les pratiques antérieurement mises en œuvre. Elle précise les modalités de déroulement de la formation doctorale dans son ensemble, en détaillant les délais à respecter, ainsi que la nécessité de coordonner les efforts entre le doctorant, son (ses) Directeur(s) de thèse, le Directeur du laboratoire d'accueil et le Directeur de l'École Doctorale. De plus, elle fixe les objectifs à atteindre et les ressources à mobiliser pour la formation et la préparation à l'insertion professionnelle du futur docteur. Son objectif principal est d'assurer un niveau élevé de qualité scientifique (EDSAE, 2020). Les chartes ajoutées aux règlements pédagogiques sont supposés garantir de bonnes relations entre doctorants

et directeurs.(trices) de thèses et dicter à chacune des parties prenantes . La charte des thèses de l'Ecole Doctorale des Sciences Agronomiques de l'Eau stipule par exemple en son article 1 que :

« La charte de la thèse garantit les bonnes conditions d'obtention du doctorat comme diplôme sanctionnant un cursus constitué d'un travail de recherche original, visant à faire acquérir au doctorant des connaissances, des aptitudes et des compétences lui permettant d'entreprendre une recherche de haute qualité scientifique. L'inscription en thèse a valeur d'engagement au respect de la charte de la thèse » (EDSAE, 2020).

Et en son article 2 :

« L'inscription en thèse repose sur un accord librement conclu entre le doctorant et son (ses) Directeur(s) de thèse. Les conditions d'inscription en diplôme de doctorat sont définies par le règlement pédagogique de l'EDSAE » (Op. Cit. 2020).

Les niveaux de connaissance variés de ces différents textes à savoir la charte des thèses, les règlements pédagogiques, les conventions d'encadrement et l'AOF des écoles doctorales des Universités du Bénin et l'AOF sur les formations de troisième cycle permettent révéler le caractère composite des pratiques et des logiques d'action en matière d'encadrement en milieu universitaire. Il en résulte une élasticité des devoirs et une limitation des droits des parties prenantes engendrant une tension entre droits et devoirs prescrits et rôles et responsabilité de fait. Au regard de cette variété de niveaux de connaissance des textes existants, l'on pourrait affirmer que la recherche et l'encadrement en milieu universitaire procèdent tant des dispositifs institutionnels qui les encadrent que des pratiques (bonnes ou mauvaises) des parties prenantes qui contribuent à les reconfigurer et à soulever des questions éthiques.

Il en résulte que la recherche universitaire en général et l'encadrement des mémoires et thèses en particulier, apparaissent comme un chantier empirique fécond pour analyser l'éthique dans la recherche et l'encadrement au Bénin à travers les pratiques et rationalités des acteurs.

Des rôles et responsabilités des parties prenantes en situation d'encadrement

Les dispositions juridiques existantes qui réglementent l'encadrement aussi bien de mémorants que de doctorants, fussent-elles éparses ont défini les rôles et responsabilités des apprenants et comportent in fine les droits et devoirs des parties prenantes c'est-à-dire des doctorant.es et des directeurs.(trices). C'est dans l'encadrement des mémoires de licence et de master que l'on observe un vide juridique. Aucune disposition ne prévoit comment réglementer la collaboration dans la rédaction de ces mémoires et ce qui est attendu des différents acteurs. Les textes existants dans ce sens n'abordent que les aspects académiques du mémoire et l'organisation des soutenances et de tout ce que cela implique. La dimension relationnelle étant absente ouvrant ainsi la porte à des abus qui vicient les rapports entre maîtres ou directeurs de mémoires et les apprenants. Dans de pareilles situations d'absence de dispositions juridiques, les relations de travail entre étudiants et encadreurs ne se font guère de façon prévisible dans toutes les circonstances.

Le cas échéant, il est défini par endroit des rôles et responsabilités des doctorants et des directeurs.(trices) définis sous formes de dispositions devant régir la collaboration de travail des deux parties prenantes. Si ces dispositions juridiques contiennent des rôles et responsabilités différenciés variant en fonction des spécificités du contexte institutionnel, du projet de recherche et de chaque acteur ou partie prenante, elles révèlent aussi une interdépendance entre les parties prenantes. Il en résulte que l'encadrement apparaît comme une « structure organique où existent des rôles différenciés, chacun avec ses obligations propres, et où ils sont interdépendants » (R., Reese Sady, 1969).

De fait, les doctorants doivent mener leurs travaux en étroite collaboration avec les disciplines ou les orientations scientifiques du laboratoire auquel ils sont affiliés. Il leur incombe également d'encadrer les étudiants de Licence et de Master réalisant leur recherche au sein du laboratoire, ainsi que de participer activement aux différentes activités du laboratoire, notamment les Travaux Dirigés (TD) en collaboration avec les équipes ou acteurs du laboratoire.

Les doctorants doivent se tenir au fait des dernières avancées dans leur domaine. Il est crucial qu'ils rencontrent régulièrement leur directeur ou co-directeur pour discuter de l'évolution de leurs travaux, des difficultés rencontrées et des perspectives à venir. Ils sont tenus de lire des articles, de participer à des séminaires et conférences, et de publier leurs recherches dans des revues spécialisées, ce qui constitue une exigence importante dans le milieu académique, en plus de la thèse elle-même. Les productions scientifiques, telles que les articles et posters, doivent

clairement indiquer l'affiliation institutionnelle au laboratoire. Par ailleurs, les doctorants doivent élaborer des rapports annuels à transmettre à l'école doctorale. Ils sont également tenus de passer au moins quatre semaines par an dans le laboratoire et d'assister leur directeur dans les cours ou travaux dirigés, ce qui peut inclure la préparation des cours, la correction des copies et l'encadrement des étudiants. De plus, les doctorants peuvent être sollicités pour superviser des stagiaires de Licence ou de Master dans leurs projets de recherche.

Quant aux directeurs.(trices) de thèses et dans une moindre mesure aux directeurs des laboratoires, leurs rôles et responsabilités se résument en l'encadrement scientifique et académique des doctorants, l'accompagnement de ces derniers à mobiliser le financement de leurs thèses et en l'organisation de leur insertion professionnelle.

De fait, les futurs Directeurs de thèse, le Directeur du Laboratoire d'accueil et le Directeur de l'École Doctorale informeront le candidat des éventuelles ressources disponibles pour la préparation de sa thèse, telles que les bourses nationales, les bourses de coopération, les bourses industrielles ou associatives, ainsi que la durée de ces financements (...). Le Directeur de l'école doctorale est chargé de veiller à la mise en œuvre des politiques pédagogiques et scientifiques de l'établissement. Un Directeur de thèse ne peut encadrer simultanément qu'un nombre restreint de doctorants afin de suivre leur travail avec l'attention requise. Le doctorant a droit à un encadrement personnalisé par son Directeur de thèse. Le Directeur ou Co-Directeur de thèse guide, supervise et veille à la progression ainsi qu'à la valorisation du travail du doctorant. Il doit lui consacrer une part significative de son temps, suivre régulièrement l'avancement des travaux et discuter des nouvelles orientations potentielles en fonction des résultats obtenus. Il est essentiel que des rencontres régulières et fréquentes soient établies dès le début de l'encadrement. Le Directeur ou Co-Directeur de thèse, en collaboration avec le Directeur du Laboratoire d'accueil, s'efforcera d'offrir au doctorant des opportunités de présenter ses recherches lors de réunions scientifiques, telles que les "journées doctorales" ou d'autres événements scientifiques plus larges. Lors de l'inscription initiale, le Directeur de thèse soumettra au Directeur de l'École Doctorale une proposition de comité de suivi de thèse. Par leurs signatures, le Directeur de thèse et le Directeur du Laboratoire d'accueil s'engagent à fournir au doctorant tous les éléments nécessaires à la conduite de son projet de recherche et à son insertion professionnelle.

Le(s) Directeur(s) de thèse proposeront également au Directeur de l'École Doctorale, ou à défaut au responsable de la formation doctorale, la composition du jury et la date de soutenance, conformément aux règlements et aux règles spécifiques à chaque école. Les membres du jury seront choisis en fonction de leur expertise scientifique » (EDSAE 2020).

Mais la méconnaissance des textes par nombre de doctorants et de directeurs.(trices) entraîne une incongruence entre ces dispositions juridiques et les pratiques des acteurs et donc des tensions et des problèmes éthiques dans les relations d'encadrement. Parfois cette inadaptation est visible entre les dispositions juridiques et les spécificités des environnements et des profils des acteurs (masterants, doctorants et directeurs). Les observations révèlent dans un premier temps une inconstance des responsabilités en fonction des expériences des directeurs.(trices) de thèses et donc des écoles doctorales. Si les expériences des directeurs sont enrichissantes pour les dispositions existantes, elle conduit, dans un second temps, à une dynamique des relations d'encadrement dont les conséquences sont variées selon les écoles doctorales et les universités. Un responsable d'une école doctorale explique :

Les responsabilités d'un directeur de thèses sont connues: il est là pour encadrer le doctorant. Les textes sont clairs (...) En tout cas, au niveau de notre école doctorale c'est connu. Personnellement, au fil du temps, j'ai proposé quelque chose qui a été accepté par mon collègue et par le directeur de l'école qui m'a même signé un arrêté et tout le monde adopte ça par rapport aux responsabilités d'un directeur de thèse et aux responsabilités d'un doctorant au cours de son encadrement (Entretien avec un responsable d'une école doctorale en septembre 2024).

Dans les relations d'encadrement, s'observent aussi des pratiques et « agirs » révélant l'élasticité des devoirs et responsabilités des « encadrés » et des encadreurs. A la question, quelles étaient les tâches qui ne relevaient pas des devoirs des doctorant.es et dont ils avaient conscience, ceux-ci ne se sont pas faits prier pour affirmer que les relations d'encadrement de l'espace académique débordaient largement le cadre des relations académiques pour intégrer la vie privée des parties prenantes, comme cela ressort dans les propos de cet ancien doctorant :

Au début la collaboration était « bon enfant ». Mais dès qu'il est passé Professeur Titulaire, les relations sont devenues tendues et invivables. C'est le leadership des responsables de l'école doctorale qui m'a permis de finir ma thèse (...) Ce qui a dégradé nos relations, c'est mon implication très poussée dans sa vie privée: mon directeur m'utilisait comme garçon de course, garde malade, chauffeur de famille,

assistant pour le déroulement de ses enseignements, etc. Il semblait même oublier que j'avais aussi une vie privée. Du coup, je n'avais plus le temps pour ma famille et cela a fragilisé mon foyer car mon épouse ne comprenait pas l'enjeu auquel j'étais confronté. De plus, je devais mener de petites activités pour gagner de l'argent pour faire face aux dépenses de ma thèse sans oublier mes responsabilités d'époux et de père (Entretien avec un doctorant).

Il ressort du discours de ce doctorant une tension entre l'attitude de l'encadreur et le principe éthique du respect de l'autonomie. De fait ce principe fait référence au droit à la liberté d'action et de choix, au droit à la vie privée et à celui de prendre des décisions par rapport à sa propre vie (K. S. Kitchener, 1985). S'il est vrai que le doctorant doit se rendre disponible en vue d'assumer ses responsabilités vis-à-vis de son directeur et du laboratoire, il est aussi vrai que l'encadreur a aussi l'obligation de l'accompagner à bien gérer le temps qui constitue une denrée rare en situation de master ou de doctorat. Dans une situation d'encadrement d'un masterant ou d'un doctorant, l'on ne devrait pas occulter le fait que « l'encadré » est un adulte et qu'un travail de mémoire ou de thèse s'incruste dans des vies aussi bien familiale que professionnelle avec des fragilités et incertitudes telles que des contraintes existentielles et des exigences en lien avec leurs statuts de fils, fille, Epoux, se, gendre / bru, membre d'association ou de groupe de prière, leurs statuts professionnels, etc. et les rôles et comportements qui leur sont associés. Il n'est pas à négliger les individualités avec lesquelles chaque rôle se joue dans cette diversité de statuts et de rôles qu'incorporent les profils des masterants, doctorants et « encadreurs ». Aussi bien le masterant, le doctorant que le directeur ou la directrice ont une vie avant l'encadrement et dont la prise en compte reste un impératif pour une meilleure appréhension de leurs comportements, de leurs pratiques et de leurs indisponibilités. Ces vies qui s'imbriquent dans une relation d'encadrement créent des tensions, des incompréhensions, qui nécessitent une interconnaissance des parties prenantes pouvant faciliter une possible empathie, d'une part et des négociations et ajustements ponctuels. De fait, les enjeux, les intérêts sont le plus souvent variés et divergents rendant difficile l'investissement total des « encadrés » et des « encadreurs » et par ricochet leur collaboration. L'environnement et les réalités spécifiques à chaque encadrement sont à considérer dans toute relation d'encadrement. De fait, l'encadrement devient, un espace de tension entre les dispositifs juridiques, encadrant la supervision de mémoires et de thèses, les valeurs personnelles des parties prenantes et les environnements respectifs de celles-ci incorporant leurs pratiques découlant des contraintes existentielles sous lesquelles ces dernières ploient au quotidien, les attentes sociales vis-à-vis de chacune d'elles et les caractéristiques structurelles objectives de leurs espaces de travail (laboratoires, écoles doctorales, Universités, etc.).

Il en résulte que l'environnement influence non seulement les dispositions juridiques, mais aussi les « agirs » des parties prenantes dans les situations d'encadrement induisant ainsi une tension entre les normes institutionnelles et celles des acteurs individuels. C'est ce que confirment les travaux d'Anderson et de Louis (1994) lorsqu'ils affirment qu'un désaccord perçu entre les étudiants en doctorat et leur environnement de travail en termes de problèmes avec les superviseurs et de perspectives de carrière incertaines a été montré pour contribuer aux conduites éthiques. Cet environnement de travail incorpore le contexte d'application de ces textes comme par exemple le contexte de faible financement des laboratoires et de la recherche scientifique, le contexte de méconnaissance des textes, le contexte de l'évaluation des enseignants, la vie privée des acteurs impliqués dans la relation d'encadrement, etc. Cette idée d'incongruence entre les acteurs et leur environnement fait écho à l'idée développée par Bruhn (2008) qui explore la place du conflit entre les valeurs institutionnelles et personnelles et le manque de soutien dans l'émergence des conduites académiques et scientifiques. Au regard de l'encadrement dans le contexte des Universités béninoises, l'environnement qui restructure les rationalités qui sous-tendent les « agirs » et pratiques des acteurs est pluridimensionnel, faisant de l'encadrement une activité aux rationalités changeantes et insaisissables. De plus, on pourrait aussi relativiser le point de vue de Bruhn (2008) en disant que la question de la tension est évolutive et contingente, mais non constante. Au début, la rencontre des deux tensions suscite de tension, mais lorsque la réalité qui met à l'épreuve les dispositifs existants devient récurrente, la tension se transforme en une cohabitation dans laquelle les adaptations et ajustements permanents finissent par construire des dispositifs informels ou réels qui cadrent beaucoup plus avec la réalité des environnements / contextes. On ne peut parler de tension dans un contexte de méconnaissance des dispositifs réglementaires comme ce fut le cas dans nombre de situations d'encadrement. Dans un tel contexte, ce sont les dispositifs informels découlant du jeu des acteurs qui s'érigent en dispositifs dictant les conduites des acteurs.

Des pratiques académiques et scientifiques et de l'éthique au cœur de l'encadrement

Les dynamiques observées autour des rôles et responsabilités des parties prenantes des situations d'encadrement posent la question de la diversité des enjeux et des intérêts de ces dernières, d'une part et celle de la pluralité des

pratiques des parties prenantes en phase avec l'éthique à celles non éthiques, d'autre part. Au final, tout porte à croire que la gestion des enjeux et des contraintes de l'environnement de l'encadrement primerait sur les objectifs en lien avec l'éthique et la déontologie des différents acteurs. Les textes existants sur l'encadrement n'abordent que les aspects académiques du mémoire, laissant ainsi ouvert le champ des possibles en termes d'interprétation de ces dispositions par les parties prenantes. Selon ces dernières, leurs pratiques et « agirs » éloignés des dispositions juridiques permettent d'assurer la « survie » des écoles doctorales, des laboratoires, d'une part, et leur promotion (en termes d'acquisition de grades ou de poursuite des études), d'autres part. Ces pratiques sont donc des stratégies de contournement d'un environnement contraignant offrant peu d'options pour l'atteinte des objectifs par les différentes parties.

Nombreux sont les directeurs/trices de thèses, les responsables d'écoles doctorales et de laboratoires qui reconnaissent les problèmes éthiques rencontrés dans les situations d'encadrement en milieu universitaire. Les questions autour desquelles des points d'achoppement sont constatés de façon récurrentes par les parties prenantes s'articulent autour de la paternité et de l'attribution des travaux, de la complaisance qui frise parfois le copinage, des questions de respect de l'autonomie et des droits du doctorant, d'exploitation du doctorant, de pressions extérieures et de biais dans la recherche, de plagiat et de fraude scientifique, des problèmes liés à la publication et à la diffusion des résultats, des problèmes de harcèlement et d'abus de pouvoir, sans oublier les problèmes autour de l'organisation des doctorants, etc.

Ethique et productions scientifiques en milieu universitaire

Les discours de nombre de masterants et de doctorants révèlent des mécontentements et des tensions entre apprenant.es et directeurs.(trices) et qui posent de réels problèmes éthiques autour des productions scientifiques, surtout en lien avec la recherche de vérité et la liberté académique.

De fait, l'éthique en matière de recherche repose sur le principe de la recherche de la vérité. En effet, le principe de la recherche de la vérité repose sur un esprit critique stimulé par les discussions universitaires concernant les savoirs produits et transmis, ainsi que les perspectives et la pertinence des sources utilisées. Sa crédibilité dépend étroitement de la rigueur méthodologique, assurant des résultats conformes aux critères d'objectivité et d'impartialité. Elle requiert également l'intégrité des individus impliqués tant dans la quête de connaissances que dans l'interprétation des résultats. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel de présenter équitablement et équilibrer tous les points de vue, courants de pensée et écoles de pensée, tout en permettant une critique constructive et objective. En outre, la recherche de la vérité implique la reconnaissance équitable des contributions de toutes les personnes ayant joué un rôle significatif dans la conception, la réalisation d'un projet de recherche, ou dans le contenu de l'enseignement. Les pratiques allant à l'encontre de ce principe ont pris de l'ampleur ces dernières années comme cela apparaît dans les discours de cet étudiant inscrit en master dans une Université publique :

«J'écrivais mon mémoire de master recherche avec un enseignant ici. Ce dernier a demandé à voir les données que j'ai collectées. Je lui ai fait confiance en lui envoyant mon travail et mes données de recherche. Je suis allé même jusqu'à lui parler d'un article que j'étais en train de finaliser. Il a demandé à voir l'article en vue de me faire ses commentaires. Quelques semaines plus tard, grandes furent ma stupéfaction et ma déception de voir le travail sur le net sans que je ne sache. Pour moi, il n'y a pas pire forme de méchanceté et de malhonnêteté que de s'approprier le travail d'un apprenant qu'on n'a même pas aidé financièrement dans la collecte des données, dans notre contexte actuel de manque de bourse de recherche. Le plus grave et inconcevable est qu'il se positionne comme étant le premier auteur d'un travail qui ne lui appartient même pas ! J'ai trouvé cela ahurissant. C'est simplement faire preuve de malhonnêteté et de manque de dignité. (Entretien d'août 2023 avec un étudiant en master d'une Université)».

Parfois, les négociations pour être co-auteurs de travaux dont les contenus sont totalement méconnus des enseignants sont légion chez nombre de candidats désireux de s'inscrire sur les listes d'aptitude du Conseil Africain Malgache de l'Enseignement Supérieur (CAMES). Un doctorant explique :

Moi, mon directeur de thèse m'a pris deux articles ainsi qu'à d'autres doctorants. Sur un des articles, il s'est positionné comme premier auteur et moi j'étais deuxième auteur. Mais le deuxième a porté son seul nom. Mais je me suis dit qu'à sa position, il n'a souvent pas le temps de faire la recherche et que nous ses doctorants pouvions l'aider à passer son grade au CAMES (Entretien d'août 2023 avec un doctorant d'une Université).

Un autre renchérit :

« Dans mon cas, et les autres masterants et doctorants seront d'accord avec moi, je peux affirmer sans crainte que les directeurs nous exploitent pour avoir de publications et passer leurs grades au CAMES. Ceux qui doivent passer le concours pour devenir Professeur Titulaire, vont jusqu'à demander qu'on les positionne comme premiers auteurs pour des travaux pour lesquels ils n'ont pas même pas contribué financièrement à la collecte des données. Mon directeur de thèse exige qu'on le positionne toujours comme premier auteur. Voyez notre effectif dans le laboratoire. Si nous le positionnons tous comme auteur principal, voyez le nombre d'articles que cela lui fait sans qu'il n'ait contribué à rien! Si au moins il te corrige le texte, c'est encore acceptable! Le plus souvent, on a même l'impression de ne rien apprendre dans le Laboratoire. Nous ne sommes bons que pour leurs articles et les cours que nous préparons et dispensons pour eux. Pour cette raison, certains directeurs de thèses n'aiment pas se rendre disponibles de peur de ne plus pouvoir trouver cette « main d'œuvre ». Ils font semblant d'être débordés et ne vous corrigent pas vos travaux avec célérité. Triste réalité de l'encadrement dans les laboratoires de recherche ». (Causerie avec un doctorant en 2024).

Deux points se dégagent de ce discours : les implications de l'évaluation des enseignants par le CAMES et la contrevenance aux principes éthiques de la non malfaisance et de la bienfaisance. De fait, l'exigence quantitative des publications à laquelle doivent répondre les candidats au concours du CAMES et celle implicite de publication à laquelle est conditionnée la perception de la prime de publication par l'enseignant induisent implicitement une triche étant donné qu'elles favorisent la stratégie du « faux co-auteur » ou du « donne-moi un article pour augmenter le nombre de mes articles ». L'absence de politique de financement de la recherche universitaire rend de plus en plus récurrente cette pratique. De pareils cas de détournement de la paternité des données de terrain sont légion dans les Universités du Bénin. Tout fonctionne comme si cette pratique frauduleuse était une stratégie des enseignants pour contourner non seulement l'absence ou l'insuffisance de laboratoires mais aussi le manque de financement de la recherche scientifique. Alors que la qualité des enseignements repose sur le renouvellement des connaissances fondamentales produites par la recherche et que l'avancement en grade des enseignants se fait à l'aune des publications scientifiques de bonne facture et des activités pédagogiques, la recherche scientifique semble être paradoxalement reléguée au second plan, faute de financement. De plus, la recherche scientifique semble occuper une bonne place dans le classement des universités au plan mondial, pendant que les conditions de réalisation de recherches structurantes sérieuses s'amenuisent dans les universités africaines en général, et béninoises en particulier. La question reste posée quant à la pertinence et la possibilité du principe de vérité dans un contexte où les contraintes économiques semblent réduire le nombre des programmes de recherche ainsi que leur qualité.

De nombreux organismes de financement de la recherche et institutions universitaires reconnaissent que les collaborations de recherche entre régions permettent de cibler plus efficacement les études et d'en augmenter la qualité (Bucher et al., 2020). Dans le même ordre d'idée, Oswald et al. (2016), suggèrent que, dans la recherche engagée, l'excellence repose sur quatre piliers : la qualité, l'impact, les partenariats et la co-construction. Les institutions universitaires du Bénin s'inscrivent dans la même dynamique en admettant que la production des données en milieu universitaire pourrait et devrait se faire dans un partenariat par une équipe d'enseignants-chercheurs, de partenaires et d'apprenants, soit dans le cadre des recherches devant aboutir à la rédaction des mémoires de licence, de master ou des thèses, soit dans le cadre des recherches pluridisciplinaires. Les enseignants-chercheurs inscrits dans cette approche de partenariat diffèrent les uns des autres par leurs pratiques, pour les uns en phase, pour les autres en rupture totale avec l'éthique.

Dans le premier cas, les enseignants-chercheurs mobilisent les données collectées par leurs apprenants pour faire des publications collectives portant aussi bien les noms des apprenants ayant participé à la collecte des données que leur propre nom, comme cela ressort dans cet extrait d'entretien :

« En l'absence de financement adéquat pour la recherche, il est essentiel de développer des stratégies efficaces pour publier des articles. Dans notre équipe, nous supervisons rigoureusement la collecte des données de terrain pour les mémoires de nos étudiants en master, afin d'utiliser ces données pour des publications. Les étudiants réalisent la majorité du travail, tandis que nous intervenons pour améliorer et compléter les travaux avant de les publier, en attribuant souvent la première place dans la liste des auteurs à l'étudiant principal. Cette approche, courante parmi nos collègues, aide à atteindre le nombre d'articles nécessaires pour les candidatures aux listes d'aptitude du CAMES ». (Causerie avec un groupe d'enseignants chercheurs d'une entité de l'UP).

Ce principe de recherche de la vérité exige, de l'enseignant-chercheur, selon le code de déontologie et d'éthique des personnels enseignants du supérieur du Bénin, la probité d'autant qu'il devra exercer ses fonctions avec honnêteté, intégrité académique et scientifique, droiture, détachement et sans cupidité. Il doit respecter la propriété intellectuelle. Il lui est interdit entre autres par exemple, selon ce code :

d'orienter les travaux de recherche des étudiants dans son avantage personnel ; d'utiliser des fonds universitaires ou de recherche à des fins personnelles ; de détourner à son profit ou à celui de tiers une information confidentielle ou des résultats de recherche auxquels ils a accès dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions à l'Université (...) L'enseignant ou le chercheur s'interdit de reproduire dans ses travaux de recherche des extraits de travaux d'autres auteurs sans en indiquer la source de manière explicite. Il s'oblige au respect de la propriété intellectuelle d'autrui. Il évite de s'approprier les travaux réalisés par d'autres chercheurs. L'enseignant ou le chercheur s'interdit toute falsification de document ou de résultat de recherche. Il est tenu de fournir des informations exactes relatives à ses travaux (DCE, 2024)

Cette interdiction contenue dans le code de déontologie et d'éthique des personnels enseignants du supérieur du Bénin résonne avec l'exigence d'intégrité du principe de recherche de vérité et ne devrait pas concerner que les enseignants encadreurs des travaux de recherche.

De fait, si dans le rang des encadreurs, l'utilisation des données est récurrente comme pratique ou stratégie de productions scientifiques, c'est aussi le cas dans celui des apprenants, à la seule différence qu'elle s'exprime en termes d'utilisation du profil de l'encadreur pour faire accepter leurs articles dans nombre de revues. Publiée après coup, les encadreurs ne s'en rendent compte que bien plus tard, ignorant, en effet, tout le contenu de la publication, bien que cela les engage aussi scientifiquement. Nombreux sont ces encadreurs dont les discours font écho à cette exigence contenue dans le principe de la recherche de vérité. Là aussi se pose un problème éthique en lien avec l'encadrement et la recherche.

Parfois les tensions émergent pendant le choix des revues pour la publication des « encadrés », en l'occurrence des doctorants. Il n'est pas rare qu'après publication des articles de doctorants, leurs directeurs de thèses leur demandent, soit d'arrêter le processus de publication avec une revue, soit d'enclencher le retrait de l'article de la revue dans laquelle la publication s'est faite.

Quant aux principes de la non-malfaisance et de la bienfaisance, énoncés plus haut, il implique l'évitement de la nuisance qu'elle soit psychologique et morale, quelle que soit sa forme, induisant la nécessité pour le directeur.trice d'être bienveillant.e en vue de soutenir le masterant ou le doctorant du mieux qu'il le peut.

Du financement de la thèse à la qualité des productions scientifiques comme problème éthique

Le problème de financement de la thèse est un facteur de dégradation de la qualité des thèses, car dans ce contexte de réduction du financement institutionnel, ne viennent à la thèse que ceux-là qui ont de ressources pour auto-financer leur thèse. Ceux-là ne sont généralement pas capables de faire une bonne thèse sans faire appel à une équipe de rédacteurs. Cette situation s'encapsule dans un environnement institutionnel qui présente des fragilités en termes d'évaluation des enseignants à travers leurs productions scientifiques et leurs encadrements. Tout se passe dans un contexte où les critères d'évaluation des enseignants empruntent largement à la quantité des publications et des encadrements de mémoires de master et de thèses plutôt qu'à leur qualité.

Ces constats posent la question de la diversification des priorités des représentants de l'administration : in fine, la gestion des personnes primerait sur les objectifs d'équilibre et d'équité dans la répartition du personnel dans les écoles. En rendant les textes plus « flexibles » et plus « humanisés » (p. 238), il s'agirait aussi, selon les agents administratifs, d'assurer la continuité du service scolaire, en limitant les frustrations ou le désinvestissement des enseignants.

Les réalités d'un tel contexte posent la question de la diversité des enjeux autour de l'encadrement : au final, le souci de remplir les critères quantitatifs d'évaluation en milieu universitaire prime sur le respect des dispositifs réglementaires portant la prise en compte de la disponibilité en temps et en ressources financières et intellectuelles des « encadrés » et celle en temps des « encadreurs » dans les laboratoires. De fait, bien que conscients par exemple du faible potentiel économique et intellectuel des doctorants, des directeurs acceptent de les encadrer, soit parce qu'ils tiennent à faire l'expérience de l'encadrement, soit parce qu'ils désirent se présenter au concours pour des

exigences de grade professionnel (la « Titularisation »). On assiste ainsi de plus en plus à des « thèses commanditées » par des directeurs de thèses qui pour des exigences de grade dictent les sujets de mémoires ou de thèses à leurs « encadrés ». Il s'agit le plus souvent de sujets sur lesquels ils ont des données qu'ils mettent à la disposition de ces derniers pour la rédaction de leurs mémoires ou thèses, dont ils finissent souvent par en écrire des chapitres. En plus des données, c'est le directeur qui se propose d'aider à payer les frais de scolarité pour le doctorant. Un enseignant explique :

Pour moi je vous dirai que quelqu'un qui n'a pas un financement ne peut être autorisé en thèse. Le manque de financement agit sur la qualité de la thèse.

Il y a les étudiants normaux c'est à dire les jeunes qui eux, n'ont pas d'emploi et qui sont prêts pour la thèse, généralement ils n'ont pas le financement et puis il y a également les fonctionnaires qui veulent faire la thèse, qui ne sont pas disponibles, mais qui ont l'argent pour financer la thèse. Donc nous avons à la fin deux catégories de docteurs: les fonctionnaires qui font la thèse par personne interposée, par procuration, thèse par procuration. Ils ont les moyens pour financer un jeune en master ou un autre jeune qui fait sa thèse, mais qui est bloqué par le financement à qui ils vont donner le financement pour qu'il leur boucle leur thèse. Le problème de financement va altérer la qualité de la thèse de ces jeunes qui sont disponibles mais sans financement et celle de ces fonctionnaires qui ont les moyens et viennent à la thèse pour bonifier leur salaire ou avoir des avantages extra salariaux dans leurs milieux professionnels.

Un responsable d'école doctorale d'une autre Université renchérit:

Nos doctorants sont pauvres. Les thèses sont de mauvaise facture. Comment on peut faire une thèse dans de telles conditions? C'est la catastrophe partout. Ils n'ont pas le temps d'aller sur le terrain, ils doivent vivoter, ils sont mariés, ils doivent faire la recherche, etc. Ce n'est pas du tout possible, ce n'est pas du tout facile, donc les thèses ne sont pas bonnes. Alors qu'on sait que les meilleures thèses aujourd'hui sont les thèses réalisées sur les terrains africains. Dans les Universités des pays du Sud, les docteurs sont primés à la fin de leur doctorat. Mais ici 98% des thèses ne sont pas de bonne qualité. La qualité des thèses fait partie des problèmes majeurs en matière d'éthique (Entretien avec un responsable d'école doctorale).

Alors que les dispositions juridiques prévoient qu'il est impératif que le manque de financement pour un doctorant soit évité autant que possible et que l'inscription en thèse est conditionnée par la disponibilité d'un financement en rapport direct avec le projet de recherche du doctorant, qui doit couvrir l'intégralité de la période d'inscription en thèse, et qu'une attestation officielle de l'organisme de financement (Gouvernement, fondation, entreprise, organisme gestionnaire de bourses de recherche, etc.) atteste de la couverture financière pour les trois années de thèse est requise lors de l'inscription, le constat reste que cette recommandation n'est pas strictement respectée par les parties prenantes. De fait, cette situation de raréfaction du financement institutionnel pour la rédaction d'une thèse engendre aussi des pratiques en rupture totale avec l'éthique.

Il en résulte que les problèmes éthiques majeurs observés lors des encadrements intègrent aussi la question de l'adéquation du profil du doctorant (peut-être pas disponible ou n'ayant pas le potentiel nécessaire pour produire une thèse de bonne facture). Il en résulte des pratiques déclinées dans la constitution des comités de thèses et des jurys de soutenances, visant à éviter les collègues aux critiques certes acerbes mais constructives. En effet, depuis quelques décennies l'on note un accroissement exponentiel des effectifs des étudiants, masterants et doctorants. Cet accroissement des effectifs des apprenants dont celui des doctorants est considéré comme un « allant de soi de la massification » (M. Duru-Bellat & A. Van Zanten, 2012, p. 177) de l'éducation, de l'introduction du système LMD et du système d'évaluation des enseignants par le CAMES. A cela s'ajoute l'injonction douce à une éducation équitable et continue contenue dans le quatrième Objectif de développement durable (ODD) qui vise à « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » et au nom duquel, tout refus à une inscription à un cycle donné, sous le motif de l'inadéquation de son potentiel serait élitiste et contre productif. Le cas échéant, on verserait dans une désinstitutionnalisation des injonctions internationales autour de l'éducation. Toutes ces injonctions internationales ne sont pas sans effets sur l'éclatement des profils (appropriés ou non) des doctorants et la qualité des thèses produites induisant de la part des encadreurs et des encadrés un jeu de stratégies individuelles. Un enseignant explique:

Les gens vont même jusqu'à prendre des collègues qui n'ont jamais siégé dans des comités de thèses et qui signent les procès verbaux des comités de thèses réalisés entre copains. ça c'est un problème éthique récurrent. Cela va plus loin, même dans la constitution des jurys de soutenance de thèses. On ne choisit pas forcément celui dont le profil répond à la thématique de la thèse pour mieux apprécier et mieux contribuer. Moi je connais des collègues, quand ils envoient les thèses qu'ils envoient, ils disent aux instructeurs de les leur renvoyer dans une semaine et que les rapports doivent être positifs. Donc on n'est pas encore arrivé à bien cadrer cet aspect-là. Ce qui génère des thèses de piètre qualité. Comment un Professeur Titulaire peut être encore dans le copinage? Moi je veux constituer les membres de mes comités de thèses, je cherche celui qui peut contribuer à améliorer la qualité de la thèse ici, dans la sous-région parfois même en France. Je cherche les collègues qui peuvent vraiment lire et contribuer. Mais tous les collègues ne sont pas dans cette dynamique. Donc cela constitue un défi éthique majeur. (...) Quand on regarde un processus de thèse, on constate que tout est irréprochable administrativement, le collègue respecte la consigne de l'implication de collègues étrangers, mais quand vous prenez la thèse, vous vous rendez compte que c'est un document médiocre et l'on se demande comment on est arrivé à une telle médiocrité alors que tous ceux-là ont signé et validé la thèse? Vous voyez même des instructions de thèses de 3 à 4 pages. Ce n'est pas normal alors que la thèse est lacunaire. Donc les dispositions juridiques ne règlent pas le problème, on a beau prendre autant d'arrêtés, ce n'est pas là le problème. Il faut conscientiser les acteurs et fonctionner avec les méritants (Entretien avec un responsable d'école doctorale).

Des problèmes éthiques se posent aussi autour de la question de l'expertise des directeurs.trices. De fait, certains directeurs conscients de leur faible maîtrise d'un domaine dont relève le sujet du doctorant, acceptent de l'encadrer, occultant cette obligation qu'ils ont d'orienter l'apprenant sur l'évolution des débats sur le sujet. L'encadrement étant aussi une forme d'enseignement-apprentissage, les directeurs.trices se doivent donc d'assurer les trois rôles d'expert, de coach et d'évaluateur que l'on retrouve dans le métier d'enseignant du supérieur. Mais force est de constater qu'au lieu d'apporter leur expertise sur la base de leur connaissances et des expériences qu'ils ont capitalisées, des directeurs.trices sont responsables de l'inertie observée chez certains masterants et doctorants, parfois tentés d'interrompre le processus de leur thèse ou de changer de directeur. Le refus de la reconnaissance de la limitation de leur expertise sur des sujets de doctorants constitue aussi un problème éthique récurrent lors des encadrements. Bien évidemment, cette inertie se justifie dans la mesure où le Directeur de thèse est censé être « sollicité en raison d'une maîtrise reconnue du champ de recherche concerné, devoir aider le doctorant à dégager le caractère novateur dans le contexte scientifique et s'assurer de son actualité » (EDSAE, 2020).

L'effritement du prestige de l'enseignant-chercheur et par ricochet de l'institution universitaire, observé ces dernières années, s'explique par ces pratiques et « agirs » non observants des situations d'encadrement en l'occurrence ceux frisant la triche avec les dispositifs légaux et dans l'évaluation de ce dernier.

Outre, ces pratiques de détournement des données qui rompent avec le principe de recherche de vérité, on peut citer aussi les pratiques d'imposition de faux frais en rupture avec l'obligation de transparence du principe du respect de la personne et ce, avec le prétexte du manque de financement des laboratoires abritant les travaux des doctorants. Mais dans la réalité des faits, les faux frais imposés aux doctorants par certains responsables de laboratoire, qu'ils appellent « frais de fonctionnement de laboratoires » sont gardés par ces derniers pour leur usage personnel. De telles pratiques bien qu'elles ne soient pas répandues, ne sont pas de nature à améliorer l'image des laboratoires, encore moins celle de leurs responsables.

Il y a aussi le fait que certains directeurs prennent de l'argent aux doctorants en guise de frais d'encadrement. Lorsque le doctorant ne donne pas la somme exigée, il peut faire dix ans sans soutenir, etc. Nous n'avons pas les preuves des allégations des doctorants, mais les rumeurs sont fortes. Il y a eu des textes qui ont été pris pour corriger la situation, mais cela semble vain. Je suis à l'école doctorale, je sais de quoi je parle(Entretien avec un responsable d'école doctorale).

Pour certains doctorants, ces faux frais servent à assurer le déplacement des membres de jury de points de thèses et de soutenances.

J'ai souvent déboursé de l'argent pour la motivation d'ainés scientifiques qui accompagnent parfois dans l'appréciation de mon travail : frais de déplacement des membres de jurys de points de thèse, entretien des membres du jury de soutenance venus d'ailleurs (Entretien avec un ancien doctorant).

Un autre doctorant renchérit :

Dans notre laboratoire, on restituait une partie de notre bourse au directeur pour le fonctionnement du laboratoire. Certains s'arrangeaient pour ne pas donner, mais cela ne se passait pas sans tension entre l'encadreur et ces doctorants-là. (...) Moi par exemple, j'ai dû donner de l'argent pour l'achat du billet d'avion de mon examinateur et pour la réception. Pour la réception, je peux comprendre. Mais je ne comprends pas que l'on me prenne de l'argent pour le déplacement d'un membre du jury. J'ai dû donner afin de vite soutenir pour passer à autre chose (Entretien avec un ancien doctorant).

Au sein des laboratoires abritant les travaux de mémoires et thèses des apprenants, les membres devraient avoir connaissance des textes régissant la mobilisation des ressources, surtout celles devant provenir des allocations des doctorants. Leur méconnaissance induit des suspicions et des accusations de rançonnement. Des formes de malentendus autour des ressources des laboratoires émergent et complexifient la collaboration entre encadrés et encadreurs. S'il est vrai que les manques structurels révélés par la présentation du tableau de la recherche universitaire et de son financement au Bénin ont induit des jeux de stratégies soit d'adaptation, soit de contournement chez les membres des communautés universitaires (entre autres apprenants, enseignants et chercheurs dans leur généralité), il est aussi évident que ces stratégies ont engendré des modes de fonctionnement sous-jacents en termes de pratiques et de comportements qui bons ou mauvais participent à la construction de l'image de l'Université(-aire) et à la détérioration des relations entre « encadrés » et « encadreurs ». Ces discours de doctorants mettent en lumière la nécessité de dévoiler et de confronter les réalités cachées de l'encadrement, qui au lieu d'être une forme de collaboration dans laquelle des apprenants font l'apprentissage des valeurs morales, telles que l'intégrité scientifique, la justice, la fidélité renvoyant à la sincérité et au respect des autres, aux côtés de leurs Directeurs.trices, devient un espace de fourberie lestée de pratiques et de dispositifs informels sous-tendus par une interprétation subjective des textes. Dans les situations d'encadrement qui constituent des formes de relation de pouvoir asymétrique entre « encadreurs » et « encadrés », aucune collaboration n'est véritablement possible en l'absence d'un minimum d'information sur les règles éthiques et une volonté manifeste de les respecter.

Défis et perspectives pour de profondes réformes : vers la contextualisation des pratiques et du code éthique d'encadrement

Ce travail a permis de révéler les manques structurels comme l'absence de financement de la recherche, de bourses d'études doctorales et de laboratoires adéquats qui recomplexifient la question de l'éthique autour de la recherche et de l'encadrement dans l'enseignement supérieur. Il a aussi analysé les « agirs », pratiques et comportements des mastérants, des doctorants et des encadreurs (directeurs et directrices de mémoires de master et de thèses), à la lumière de quelques principes éthiques de la formation doctorale et de la recherche. Ces « agirs » et comportements ont induit nombre de stratégies qui tout en affectant la crédibilité des productions scientifiques (mémoires, thèses et articles) engendrent des problèmes éthiques porteurs de souffrances et de frustrations dans les situations d'encadrement.

Ces problèmes éthiques qui sont de plusieurs ordres, ont mis en lumière l'existence de dysfonctionnements et de tension entre valeurs institutionnelles et celles personnelles, d'une part, et entre les textes et les adaptations imposées par les profils et les trajectoires de plus en plus éclatés des encadrés et des encadreurs, d'autre part. Il a résulté de ce travail que des frustrations existent et découlent non seulement de la faible appropriation par les uns et les autres de leurs rôles et responsabilités et de la non prise en compte des individualités des acteurs, mais aussi de la méconnaissance des textes devant encadrer toute collaboration académique conduisant à la recherche et à des productions scientifiques. Dans les relations d'encadrements, tout se passe comme si les choses allaient de soi. Si selon Larissa Kojoué (2017) le titre de Docteur est en soi la garantie d'une présomption de compétence facilement convertible dans des positions publiques à forte densité de prébendes, on ne pourrait pas en dire autant du grade de Maître de Conférences. Alors que ce grade est requis pour l'encadrement des mastérants et des doctorants, un retour sur expérience des Directeurs.trices permet d'affirmer que ce grade n'est pas en soi la garantie d'une présomption de compétence systématiquement convertible dans des postures de bon encadreur pour accéder au grade de Professeur Titulaire. L'encadrement apparaît comme un cadre mouvant de collaboration qui intègre des enjeux pluriels, des

contraintes liées à des environnements et logiques enchevêtrés, faisant in fine de la formation doctorale non seulement « des parcours individuels plus ou moins laborieux » (Kojoué, 2017) mais aussi des parcours parsemés de tensions et de bifurcations et comportant une grande part d'imprévisibilité. Il en résulte que tout encadrement est sujet à des adaptations aux individualités des acteurs.

Ces jeux d'intérêts divergents induisent souvent de la part des doctorants des stratégies dont celle double d'appropriation des responsabilités et des comportements des acteurs du monde d'en face (des mondes des encadreurs, des directeurs de laboratoires, des doctorants d'un profil différent du leur, etc.) d'une part, de décrochage-accrochage ou de décrochage définitif, d'autre part. De fait, l'encadrement apparaît comme un « objet-frontière » c'est-à-dire une réalité « suffisamment commune à plusieurs mondes sociaux pour qu'elle assure un minimum d'identité au niveau de l'intersection tout en étant suffisamment souple pour s'adapter aux besoins et aux contraintes spécifiques de chacun de ces mondes. » (Trompette & Vinck, 2009). On pourrait même parler d'appropriation réciproque des responsabilités et des comportements des uns et des autres ainsi qu'une adaptation réciproque aux individualités des uns et des autres. Comment peut-on encadrer une femme mariée ou faisant face à la maternité sans envisager que ses contraintes matrimoniales pourraient constituer un frein et qu'elle aurait besoin de plus de trois temps que les doctorants de sexe masculin ou célibataires ? comment encadrer un doctorant marié et ayant des engagements professionnels ou politiques sans prendre en compte ses spécificités pour envisager avec lui un parcours doctoral adapté à son profil ? L'analyse des relations d'encadrement révèle que celles-ci ne se fait pas selon des dispositions rigides et tranchées dans la mesure où elles intègrent les contingences quotidiennes des « encadrés » et des « encadreurs », leurs contraintes existentielles, les contraintes liées à leurs environnements sociaux et académiques, de même que les individualités de ces derniers, entraînant ainsi un encadrement adapté aux profils des acteurs ou au cas par cas. Il en résulte une diversité de styles de relations d'encadrement et de modalités de leadership dans la collaboration « encadreurs-encadrés ». Il découle de ces adaptations que les styles de relations d'encadrement sont situés le long d'un continuum balisé par deux modèles de leadership à savoir celui en phase avec les dispositifs institutionnels donc formels existants, dans lequel on retrouve ceux qui sont informés de l'existence de ces dispositifs tout en les connaissant et les respectant et de ceux qui ne les connaissent pas vraiment bien qu'informés de leur existence. D'un autre côté, l'on retrouve ceux qui ne connaissent pas ces dispositifs formels mais qui se renseignent pour se conformer et ceux qui n'en connaissent pas, n'en tiennent pas compte dans leurs relations d'encadrement, mais construisent avec le temps des lignes de conduite pour s'en sortir. A côté de tous ceux-ci, on retrouve des acteurs qui font preuve d'une grande capacité de modulation des objectifs d'encadrement, ils déplacent les exigences de qualité par exemple vers des exigences de quantité ou vers des exigences existentielles ou encore déplacent des exigences de qualité scientifique vers des exigences de qualité relationnelle, parce que se disant que le relationnel est la base de toute collaboration future, permettant ainsi aux encadrés de s'en sortir tout en étant plus épanouis. Ces modulations se font dans les deux sens (encadrés et encadreurs). Il urge donc de baliser les relations d'encadrement par des dispositifs institutionnels réels qui soient la résultante des dispositifs mis quotidiennement à l'épreuve des contextes et des environnements. Il en résulte que le rayonnement du système universitaire se doit de reposer sur des mutations aussi bien structurelles que profondes que les réformes engagées jusque-là n'arrivent pas encore à mettre en place.

Ces mutations devraient tenir compte aussi bien des caractéristiques objectives du contexte de réalisation des masters et thèses, mais aussi du caractère mouvant de ce contexte et des environnements faisant que ce qui était autrefois contrainte, ne l'est plus, laissant la place à d'autres types de contraintes. De fait, pour Tidjani Alou, de nouvelles contraintes ont émergé, comme l'accès difficile à des bourses, la rareté de l'encadrement de qualité, le difficile accès à la documentation, etc. Il s'agit là d'obstacles, parfois incontournables, à la création de cadre optimale pour l'épanouissement de la recherche en Afrique (L. Kojoué, 2017) auxquelles s'ajoutent les contraintes en lien avec le non-respect de l'éthique qui vicie les relations d'encadrement et de recherche.

C'est pourquoi, toute réforme qui se veut profonde devra, dans un premier temps, prendre en compte à la fois l'institutionnalisation des pratiques et du code éthique d'encadrement des mémoires, thèses et recherche, la prise en compte des environnements et contextes mouvants devant induire la contextualisation des pratiques et des dispositions réglementaires contenus dans ce code, pour qu'au-delà de la science prévale aussi le relationnel pour un apprentissage plus humanisé. L'éthique comportant un non-dit à savoir « l'Autre » dont il faut tenir compte, il en résulte qu'une réforme du code éthique d'encadrement intègre un bon dosage entre dispositif réglementaire ou institutionnel et dimension relationnelle qualitative.

Alors même que la question de l'évaluation de l'enseignant sur le plan académique, scientifique et éthique enfle et trouve, chez les acteurs du contrôle de l'éthique, du CAMES et de bien d'autres institutions ou organes d'évaluation, plusieurs échos dans leurs pratiques et analyses, et tandis que les enseignants-chercheurs s'évertuent à trouver des stratégies d'adaptation ou de contournement, et dont leur faible congruence avec l'éthique est prouvée, ces organes et institutions ont certainement un de bonnes raisons de repenser l'évaluation de l'enseignant dans son entièreté à savoir sur les plans de l'académie, de la recherche et de l'éthique. C'est pourquoi, toute réforme allant dans ce sens, devra, dans un deuxième temps, repenser la question du financement de la recherche pour faire des universités, des « universités de recherche de pointe » et se rendre à l'évidence de la nécessité de prendre acte de l'épuisement du modèle ou du dispositif d'évaluation de la recherche et de l'éthique et de revisiter profondément la question de la recherche et de l'éthique de l'encadrement des mémoires et thèses.

Conclusion:-

Cette contribution s'est proposé de chercher à comprendre comment co-opèrent les directeurs.(trices) de mémoires et de thèses et leurs apprenant.es et doctorantes dans des situations d'encadrement dépourvus de charte d'éthique d'encadrement et quels en sont les effets sur l'image de l'Université.(aire), d'une part et quelles pourraient être les implications futures du faible financement de la recherche et de l'absence de cette charte en termes d'institutionnalisation au sein des Universités?

De fait, cette contribution a ouvert un espace d'échanges pour présenter l'encadrement comme une arène sociale mettant en interaction une pluralité d'acteurs aux parcours éclatés et en jeu un certain nombre d'enjeux débouchant sur des divergences d'intérêts et de perceptions. Notre argument était que le faible financement de la recherche, l'enchevêtrement des environnements dans lesquels se meuvent ces acteurs(enseignants et apprenants), les profils et trajectoires (académiques et sociales) de ces acteursimpliqués dans l'encadrement, le jeu des stratégies individuelles (dont entre autres le rapport des enseignants au mode d'évaluation de la recherche par le CAMES et les stratégies qu'ils adoptent) et l'inexistence d'une charte éthique de l'encadrement des mémoires et thèses expliquent les problèmes éthiques observées dans les relations d'encadrement en milieu universitaire.

Nous avons de ce fait ébauché des pistes de réflexion en termes de défis et de réformes à envisager afin que l'éthique refasse surface dans les relations d'encadrement de mémoires et de thèses dans les universités africaines et malgaches en général et celles béninoises en particulier. Cette perspective qui invite à analyser l'encadrement dans des situations d'interactions plus complexes ne relevant pas que de la logique des dispositifs réglementaires, mais aussi et surtout de la prise en compte des environnements et contextes mouvants (intégrant aussi les individualités des acteurs) est plus que nécessaire pour envisager de profondes réformes.

Si l'une d'elles consiste à la contextualisation des pratiques et des dispositions réglementaires contenus dans ce code, pour qu'au-delà de la science prévale aussi le relationnel pour un apprentissage plus humanisé, une autre se proposer de repenser non seulement la question du financement de la recherche pour faire des universités, des « universités de recherche de pointe », mais aussi de revisiter profondément la question de la recherche et de l'éthique de l'encadrement des mémoires et thèses

Références Bibliographiques:-

1. Boidin, B. & Savina, M. D. (1996). Privatisation des services sociaux et redéfinition du rôle de l'Etat : le cas des prestations éducatives et sanitaires au Bénin. *Revue Tiers Monde*. (148) : 853-874.
2. Bonfoh, Bassirou, 2016, Les défis du financement de la recherche en Afrique. *SciDev.Net*.
3. Bruhn J. G. (2008). "Value Dissonance and Ethics Failure in Academia: A Causal Connection?" *Journal of Academic Ethics* 6: 17–32.
4. Bruner, J-S. (1991). *Car la culture donne forme à l'esprit. De la révolution cognitive à la psychologie culturelle*. Paris : Eds Eshel.
5. Bucher, A., Collins, A., Heaven, T., B., Pan, D., Visman, E., Norris J., Gill, JC, Rees J, Pelling M, Tufet, B., M., Cassidy, S. et Murray V. (2020). New partnerships for co-delivery of the 2030 Agenda for Sustainable Development. *International Journal of Disaster Risk Science*, 11, 680–685.
6. Charlier, J.-E. & Campenhoudt, L. V. (2014). *4 méthodes de recherche en sciences sociales : cas pratiques pour l'Afrique francophone et le Maghreb*. Paris : Dunod.
7. Charmillot, Maryvonne, 2023, Les implications éthiques de l'accompagnement doctoral. Numéro spécial – hiver, 39(1).

8. Délégation du Contrôle et de l'Éthique (DCE). (2024). Code de déontologie et d'éthique des personnels enseignants et chercheurs du supérieur. Avant-projet / Draft 1
9. Dubar, Claude, 2005, La socialisation. Armand Colin.
10. Kojoue Larissa, 2017, Tu seras un Docteur.e mon enfant ! Expériences et postures de recherche des thésards africains, Editions L'Harmattan.
11. Löfström, E. & Pyhältö, K. (2017). Ethics in the supervisory relationship: supervisors' and doctoral students' dilemmas in the natural and behavioural sciences, *Studies in Higher Education*. 42:2, 232-247, DOI: 10.1080/03075079.2015.1045475
12. Olivier de Sardan, J-P. (2003). L'enquête socio-anthropologique de terrain : synthèse méthodologique et recommandations à usage des étudiants. Lasdel Niger.
13. Oswald, K., Gaventa, J et Leach M. (2016) Introduction: Interrogating engaged excellence in research. *IDS Bulletin*, 47(6), 1–17. Disponible en ligne.
14. Peneff, J. (1990). La méthode biographique. Paris, Armand Collins.
15. République du Bénin, (2013). Plan décennal du secteur de développement de l'éducation actualisé phase 3 2013/2015
16. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), (document ne comportant aucune année de publication), Critères d'admission aux cycles supérieurs de la Formation Doctorale Sociologie et anthropologie. Ecole doctorale pluridisciplinaire « espaces, cultures et développement »